

Règlement de concours “Lay’s Snacks/Bugles – WIN une boîte apéro Lay’s »

Ce règlement s’applique au concours “Lay’s Snacks/Bugles – WIN une boîte apéro Lay’s” (le “Concours”) organisé par PepsiCo BeLux S.R.L. (l’ “Organisateur”), ayant son siège et ses bureaux à 1930 Zaventem, Da Vincilaan 3, Belgique, en collaboration avec cet établissement de magasin (le « Magasin »).

Ce Concours a pour but la promotion des produits Lay’s, Bugles & Lay’s Snacks et court du lundi 1 février au dimanche 28 février 2021 (la « Période »). Le Concours est organisé dans ce Magasin. Il s’agit d’un concours permettant à chaque gagnant de gagner un bon pour une commande d’une boîte apéro Lay’s d’une valeur de 25€ - livrée gratuitement chez vous (le « Prix »).

La participation est exclue (a) pour les travailleurs de l’Organisateur et leur partenaire cohabitant ou famille, (b) pour les travailleurs de ce Magasin et leur partenaire cohabitant ou famille, ainsi que (c) toute personne liée directement ou indirectement (de manière organique) au Concours. Les participants en dessous de 16 ans doivent pour participer obtenir l’autorisation de leurs parents ou tuteur(s) légal/légaux. Le cas échéant, il faudra pouvoir prouver cette autorisation par écrit.

Pour participer il faut (i) durant la Période du Concours, acheter 2 (deux) produits au choix de l’assortiment Lay’s, Bugles & Lay’s Snacks (et conserver soigneusement le ticket de caisse) et (ii) déposer le formulaire promotionnel rempli, contenant une réponse à la/aux question(s) et les données nécessaires dans la boîte prévue à cet effet dans le magasin. La participation n’implique pas de frais supplémentaires. Maximum 1 participation par personne.

Dans les 5 jours ouvrables après la fin de la Période du Concours, 1 gagnant sera désigné par le Magasin sur base d’un tirage au sort parmi les bonnes réponses reçues dans ce Magasin. Le gagnant sera contacté par e-mail/téléphone dans les 10 jours ouvrables après la fin du Concours. Le Prix est décerné au plus tard 1 mois après la fin de ce Concours.

Le gagnant reçoit le Prix sur présentation de sa carte d’identité et le ticket de caisse en main propres dans le Magasin où il/elle a participé. Avec le bon, le gagnant peut ensuite commander la boîte apéro Lay’s auprès du partenaire navijfen.nl. Le Prix est personnel et non échangeable pour de l’argent ou un autre prix. Le gagnant peut réclamer le prix jusqu’à 2 mois après la fin de ce Concours, après quoi il perd tout droit par rapport au Prix.

L’Organisateur se réserve le droit de décerner un prix alternatif dans le cas où le Prix n’est pas/plus disponible pour quelque raison que ce soit ou ne peut pas/plus être décerné.

Le participant se déclare d’accord avec ce règlement de Concours en participant à ce Concours.

L’Organisateur se réserve en tout temps le droit de refuser ou disqualifier des participants pour des motifs raisonnables qui lui sont propres, sans que le participant ne puisse faire valoir une réclamation à l’égard de l’Organisateur. L’Organisateur se réserve le droit d’exclure un participant avec des données personnelles incomplètes ou fausses. L’Organisateur se réserve en tout temps le droit de modifier l’intermédiaire en cours d’action sans que le participant ne puisse faire valoir de réclamation à l’égard de l’Organisateur.

Les données des participants seront uniquement utilisées par le Magasin, et ceci afin de pouvoir réaliser le présent Concours. Elles seront supprimées par le Magasin maximum 1 mois après le Concours. Le Magasin est le responsable de ce traitement de données personnelles. À tout moment, le participant peut demander l’accès, la modification et/ou suppression de ses données personnelles.

Pour des questions ou réclamations, vous pouvez vous adresser à PepsiCo BeLux BV/SRL (Code-Réponse DA 852-219-5, Service Consommateurs – BE, 1930 Zaventem) avec la mention de “Lay’s Snacks/Bugles – WIN une boîte apéro Lay’s”. Ou appelez gratuitement durant les heures de bureau le 0800-20330. Ce règlement de Concours est disponible sur lays.be et sur demande auprès du numéro téléphone susvisé. Ce concours est soumis au droit belge et les litiges éventuels qui en découleraient sont soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de Bruxelles.